



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Abaissement de trottoirs – COLAS
Franche Comté – rue de la côte -
ARR 2025-04-15-52**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux d'abaissement de trottoir, rue de la côte, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'abaissement de trottoir vont avoir lieu à SELONCOURT, rue de la Côte, à
compter du 16 avril 2025 pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier et la circulation des véhicules se fera sur chaussée réduite à une seule
voie régulée en alternat par feux tricolores.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en
place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 15 avril 2025
PO/ Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la circulation

